



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E175347

VALABLE JUSQU'AU 18/07/2026

ÉDITÉ LE

26/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/12/2017

Forme juridique : SAS

Capital : 361 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS SUR ISÈRE rcs 833 965 023

Siret : 833 965 023 00017

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 102291 23

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010823989404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000010823989404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : VIGNAL ENERGIES

2 AVENUE DENIS PAPIN
ZA DE LA FAUCHETIERE 2
26250 LIVRON-SUR-DROME

Téléphone : 04 75 85 51 34

Fax : 04 75 85 51 18

Portable : 06 75 29 15 28

Site Internet : www.vignal-energies.com

E-mail : y.cointrel@vignal-energies.com

Responsabilité légale :
VIGNAL MANAGEMENT (834 018 863) / VIALLE MATHIEU PRÉSIDENT

Effectif moyen : 36

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	25/05/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	03/06/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	03/06/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	25/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	25/05/2023
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.